

# Interventions amiante en sous-section 4 - Encadrement technique - Formation initiale



**Durée**  
35 heures  
5 jours



## Prérequis

- Les stagiaires ou leur employeur devront, préalablement à l'entrée en formation, avoir fourni à DEKRA une attestation d'aptitude médicale au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnes non salariées).
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (chaussures de sécurité, tenue de travail et EPI **non exposés à l'amiante**).
- Français lu, parlé, écrit



## Public concerné

Employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques



**Validité**  
3 ans



**Effectif maximum**  
8 personnes



## Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention réalisant des missions d'inspection, d'audit, d'assistance et / ou de conseil dans le domaine concerné



## Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.



## Modalités d'évaluations

Epreuve théorique de 20 minutes élaborée à partir d'un QCM et/ou d'un questionnaire à réponses courtes.

Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

En cas de réussite aux évaluations théoriques et pratiques : délivrance d'une attestation de compétence.

## Objectifs

- Connaître les risques liés à l'exposition au risque amianté
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Etre capable de définir des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS, et de le faire appliquer

## Programme

### CONNAITRE LE RISQUE AMIANTE ET LA REGLEMENTATION AFFERENTE

- Connaître le risque amianté
- Connaître les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions
- Connaître les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions
- Connaître les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions
- Connaître les documents exigibles lors de toute intervention
- Etablir et transmettre le mode opératoire

### CONNAITRE LA DEMARCHE DE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE

- Connaître la démarche de prévention des risques



## Interventions amiante en sous-section 4 - Encadrement technique - Formation initiale

- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque opération
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Connaître les principes de la ventilation
- Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Identifier, les situations d'urgence et organiser leur gestion

### **METTRE EN OEUVRE LA DEMARCHE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE SUR LES BASES DE L'EVALUATION DES RISQUES**

- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Mettre en œuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Faire appliquer les procédures opératoires

### Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode pour accéder à notre site internet



### Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers le sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



### Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation à la " Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels d'encadrement technique en sous-section 4" est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS6418.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » (<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>)